



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 09 AVRIL 2025 - N° 2025/45

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 10 avril 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Claie LEGER et Marc LIONARD

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET : Subvention pour le cinéma de Montguyon

Convention entre la Communauté de Communes de la Haute Saintonge (CDCHS) et la Commune de Montguyon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'activité du cinéma mérite d'être soutenue et encouragée par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge. Le cinéma fait partie intégrante des arts et de la culture et doit, de ce fait, pouvoir être proposée au plus grand nombre. C'est pourquoi, la présence des cinémas en milieu rural est importante pour la vie culturelle de la Haute Saintonge mais est confrontée à des difficultés économiques indéniables.

Il a été convenu que la CDCHS s'engage à verser au titre de l'année 2025, une subvention de 25 000€ à la commune de Montguyon au titre du fonctionnement du cinéma de Montguyon.

La commune de Montguyon s'engage à poursuivre ses efforts pour permettre et encourager une vie cinématographique attractive, diversifiée et à diffuser à chaque séance les documents de communication fournis par la CDCHS concernant les événements du territoire.

Cette participation financière sera versée en une seule fois, dans son intégralité par la commune à l'association du cinéma.

Une convention a été établie par la CDCHS afin de reprendre les termes de l'engagement entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté Des Communes de la Haute Saintonge relative à la subvention 2025 pour le cinéma de Montguyon,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à reverser la subvention de 25 000€ à l'association du cinéma.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

